

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du mercredi 7 février 2018 à 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le mercredi sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire

Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI et Chantal ROYER

MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI et Michel ROBLOT.

Absents représentés : Mme Martine CAGNAT pouvoir à Mme Giselle PIATTI, Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme Chantal ROYER et Mme Valérie SASSI pouvoir à Mme Corinne DE CUYPER

Absent excusé non représenté : M. Arnaud TISSIER

Absent non excusé : M. Christophe MATHIEU

Monsieur Daniel HUGOT accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant d'une part la vente de l'ancienne école et du logement de Lordonnois, et d'autre part concernant le soutien au maintien d'un poste à l'ONF. Les membres acceptent ces ajouts.

FINANCES

1. Tarif de location salle annexe de la mairie

Le Maire informe qu'elle a décidé de créer une régie pour les locations des salles des fêtes. Elle a jugé opportun d'y ajouter la location de la salle annexe afin de permettre de répondre favorable à des demandes de prêt à finalité commerciale (les associations continueront naturellement de profiter gratuitement des salles). Elle propose de fixer le prix de la location de la salle annexe à 20 € pour une demi-journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le prix de la location de la salle annexe à 20 € la demi-journée

2. Convention ACTES pour la dématérialisation des délibérations, des arrêtés et des documents budgétaires

Le maire expose que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de l'Yonne, représentant l'Etat à cet effet,
- décide par conséquent de choisir le dispositif IXchange et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme IXchange de chez JVS Mairistem.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

3. Vente du bien école + logement à Lordonnois

Le maire expose que suite à la mise en vente, à la diffusion de l'annonce et à de nombreuses visites, une personne s'est portée acquéreur au prix de vente, soit 80 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend note de cette proposition au prix de vente délibéré
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente (compromis, acte...).

TRAVAUX

4. Devis pour le changement des portes de la salle des fêtes

Le maire explique que deux devis ont été sollicités pour la fabrication et la pose de deux portes d'entrée de la salle des fêtes. Elle propose de retenir le devis de l'entreprise Varennes Menuiserie qui propose des portes en bois/alu pour un montant de 7 818,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Varennes Menuiserie d'un montant de 7 818,00 € H.T. soit 9 381,60 € T.T.C.
- DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 21318 – chapitre 21 pour 9 382 €

5. Proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'accessibilité des établissements communaux recevant du public (E.R.P.) et pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes du bourg

Le maire explique que l'Agence Technique Départementale a fait parvenir deux propositions pour accompagner la commune à définir le cadre de deux opérations et à désigner un maître d'œuvre pour chacune. Le maître d'œuvre élaborera ensuite le dossier de consultation pour l'appel d'offres et suivra les travaux.

La prestation proposée par l'A.T.D. s'élève à :

- Aménagement du parking de la salle des fêtes : 1 108,80 € TTC + 184,80 € TTC pour une réunion supplémentaire
- Mise en accessibilité des ERP : 1 478,40 € TTC + 184,80 € TTC pour une réunion supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE les propositions de l'A.T.D. pour 2 956,80 € T.T.C.
- DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 2031 – chapitre 20 pour 2 957 €

ASSAINISSEMENT

6. Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

Le maire informe le conseil municipal que les nouveaux statuts de la C.C.C.V.T., adoptés par arrêté préfectoral reçu le 26 décembre 2017 prévoient notamment le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs au 1^{er} janvier 2018. Elle propose de délibérer pour confirmer les aspects comptables et matériels de ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du transfert de la compétence assainissement à la C.C.C.V.T. au 1^{er} janvier 2018
- confirme, en l'absence de dispositions contraires, la clôture du budget annexe du service assainissement à compter de la date du transfert de la compétence
- confirme, en l'absence de dispositions contraires, le transfert des éléments d'actif et de passif à la C.C.C.V.T. à compter de la date du transfert de la compétence
- confirme la mise à disposition tacite des équipements concernés à la C.C.C.V.T. à compter de la date du transfert de la compétence
- demande à la C.C.C.V.T. de rédiger une convention pour entériner cette mise à disposition

INTERCOMMUNALITÉ

7. Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège

Le maire explique que suite à la démission de Monsieur Patrick GENDRAUD au poste de président, le conseil d'administration du Syndicat a été modifié. Mmes ROYER et QUIVIGER ont été désignées vice-présidentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND NOTE de ces désignations

URBANISME

8. Avis sur Plan de Prévention des Risques Inondations

Le maire rappelle qu'un Plan de Prévention des Risques Inondations est en cours d'approbation. Avant la mise en enquête publique, les conseils municipaux des communes concernées doivent se prononcer sur le projet de zonage et le projet de règlement. Les documents sont téléchargeables sur le site de la préfecture (<http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Risques-naturels/PPR-inondation-du-Serein-en-cours-d-elaboration>) et consultables en mairie.

Après avoir connaissance du zonage et de ses implications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au zonage et au règlement du P.P.R.I. en cours d'approbation

9. Exercice du droit de préférence

Dans le cadre de la vente de deux parcelles de bois-taillis situées le long du Serein (YH 1 et ZH 165) pour une contenance respective de 66 a 31 ca et 7 a 50 ca, dont une est contiguë à la parcelle boisée communale, le notaire nous a informés que la commune disposait d'un droit de préférence à l'acquisition. Une discussion s'ouvre sur l'opportunité d'acquérir ces deux parcelles boisées au prix de vente de 2 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions :

- DEMANDE à exercer son droit de préférence au prix de 2 500 € et aux conditions prévues dans le courrier du notaire
- DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 2111- chapitre 2 pour 2 500 €

DIVERS

10. Soutien au maintien d'un poste à l'ONF

Le Maire expose qu'elle a reçu un courrier de Monsieur LEMAIRE, maire de la commune de Montholon qui sollicite le soutien des maires de l'Auxerrois, dans le cadre de la suppression d'un poste d'agent à l'Office National des Forêts.

L'ONF à l'intention de supprimer le poste d'Aillant-sur-Tholon situé à l'unité territoriale Auxerrois Puisaye Forterre, à l'occasion du départ en retraite de son titulaire.

Les 13 forêts gérées par cet agent seront réparties entre ses collègues. La disponibilité et les services rendus par ces personnels vont donc s'en trouver fortement amoindris. Un rapide calcul permet d'estimer la charge de travail supplémentaire de ces personnels à 20 % chacun dans le cas d'une répartition homogène sans aucun doute difficile à organiser.

Par ailleurs, le montant des frais de garderie ne sera pas revu à la baisse.

Enfin l'ONF est un des derniers services publics présent dans les milieux ruraux.

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande que cette décision de suppression de poste soit annulée

Questions diverses

Monsieur Thierry CHENAL demande si, dans le cadre du lotissement La Maladière, une personne peut acquérir deux lots pour ne faire qu'un seul grand terrain.

- Le maire répond que la question devra être mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Madame Christine MICHOT demande des informations concernant le projet de carte scolaire et la future suppression d'un poste au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

- Le Maire lui confirme qu'une suppression de poste est projetée par l'Inspection Académique. Elle explique que le SIVOS devra se prononcer sur le lieu de la classe qui sera supprimée. Monsieur Thierry CHENAL demande que l'économie de la suppression du transport scolaire du midi soit calculée.

Monsieur Rudy PISCERI demande si les travaux de busage rue Chappes-Guère seront exécutés jusqu'en bas de cette rue.

- Le maire lui répond que dans un premier temps, le busage s'arrête à l'intersection de la rue Beauregard et que le reste devra être étudié dans le cadre du budget.

Madame Christine MICHOT souhaite avoir des nouvelles concernant la recherche de médecins ainsi que sur l'avancement du projet de travaux à la maison de retraite.

- S'agissant la recherche de médecins, le maire lui répond que celle-ci s'avère très compliquée malgré les différents interlocuteurs contactés et que pour le moment seuls deux étudiants à qui il reste 2 années d'internats à faire sont très intéressés pour une future installation à la maison de santé de Ligny.
- S'agissant la maison de retraite, le maire explique que le projet est toujours en cours mais qu'elle n'a pas d'autres informations

Monsieur Rudy PISCERI signale que le panneau publicitaire situé près du terrain de foot menace de tomber au prochain coup de vent.

La commission Finances se réunira le mardi 13 février à 20 h.

La commission Travaux se réunira le lundi 19 février à 20 h.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est close à 22 h 15.